

Le 14 juillet 2021

Par SDÉ et courriel

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007

C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

Objet : Demande d'approbation du Registre des entités visées par les normes de fiabilité (mise à jour statutaire) - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMEER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier : R-4154-2021 / Notre référence : R061646

Chère consœur,

Le Coordonnateur fait par la présente suite à la décision D-2021-064 rendue dans le dossier R-4103-2019 relative à la modification de la désignation du Coordonnateur de la fiabilité au Québec (la « **Décision** »). Par sa Décision, la Régie désigne la Direction principale - Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité comme coordonnateur de la fiabilité au Québec.

Le Coordonnateur souhaite refléter la récente Décision au présent dossier ayant pour objet la mise à jour du Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le « **Registre** »). Le Coordonnateur a ainsi modifié le nom de l'entité Hydro-Québec - Contrôle des mouvements d'énergie (une direction de HQT) (HQCMÉ) par Hydro-Québec – Coordonnateur de la fiabilité (HQCF). Par la même occasion, le Coordonnateur modifie également le logo d'entreprise se retrouvant à l'en-tête des pièces, ainsi que son adresse d'affaire.

Le Coordonnateur dépose ainsi une version révisée en suivi des modifications du Registre déposé le 11 juin dernier au dossier, dans sa version française et anglaise, comme pièces **HQCF-1, document 4 et 5**.

Le Coordonnateur a par ailleurs pris connaissance de la lettre de la Régie de ce jour dans le dossier mentionné en objet et y donnera suite dans les délais prescrits.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL